

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi trois avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 24 mars 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Ronan GILLES, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Marylène JÉGO	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

07. Subvention aux associations de retraités

Madame RAIMBAULT rapporte :

La Ville d'Orvault soutient l'action d'Orvault Retraite Active et des associations de retraités dans les différents quartiers de la Ville.

Afin de valoriser l'engagement des bénévoles et l'autonomie des clubs dans l'organisation de leurs animations, il est proposé depuis 2015 de distinguer dans les subventions une part fixe et une part proportionnelle au prorata du nombre

d'adhérents orvaltais, du nombre de bénévoles et du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Ainsi cette année, les subventions sont proposées comme suit :

- Part fixe : 495 € pour les clubs du Petit Chantilly, de l'Amitié et de Soleil d'automne
- Part proportionnelle d'un montant global de 810 € réparti comme suit :
 - 80 % au prorata du nombre d'adhérents Orvaltais
 - 10 % au prorata du nombre de bénévoles impliqués dans les animations en partenariat avec la Ville et l'ORA
 - 10 % au prorata du nombre de manifestations organisées en autonomie.

Les propositions s'établissent de la façon suivante :

Association	Réalisé 2022		Calcul 2023 selon les critères ci-dessus		Proposition 2023
	Adhérents Orvaltais	Subvention 2022	Adhérents orvaltais	Part proportionnelle + part fixe	Montant demandé par l'association
Club du Petit Chantilly	32	613 €	22	91 + 495 = 586€	400 €

Lors de la dissolution du Club de Plaisance en 2022, un don de 6 420,00 € a été fait au Club du Petit Chantilly qui a recueilli bon nombre de ses adhérents.

Cela explique le montant de 400 € demandé cette année.

Association	Réalisé 2022		Proposition 2023	
	Adhérents orvaltais	Subvention 2022	Adhérents orvaltais	Part proportionnelle + part fixe
Club de l'Amitié	110	880 €	84	400 + 495 = 895€
Club Soleil d'automne	66	749 €	43	246 + 495 = 741€
TOTAL	176	1 629€	127	1 636 €

En ce qui concerne l'ORA, la subvention proposée est maintenue à 10 100 € pour 2023.

Le total des subventions proposées s'élève à 12 136,00 € soit une baisse de 4.89%.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le compte 61.6574

DECISION

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les demandes d'attribution de subventions telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour les associations de retraités.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 4 avril 2023

Pour le Maire
Le Directeur général

Le secrétaire de séance



Jean-François MAISONNEUVE

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 04 AVR. 2023

Et par publication le : 04 AVR. 2023

